

DEC212619DR02

**Décision portant désignation de Mme Elisabeth Mouray aux fonctions de conseiller en radioprotection de l'UMR7245 intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes (MCAM)**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** les articles R. 4451-111 à 126 du code du travail ;

**Vu** les articles R. 1333-18 à 20 du code de la santé publique ;

**Vu** l'arrêté du 18 Décembre 2019 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation et des organismes compétents en radioprotection ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** la décision n° DEC181898DGDS du 21/12/2018 nommant M. Philippe Grellier directeur de l'unité intitulée Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes;

**Vu** le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie, option sources radioactives non scellées, délivré à Mme Elisabeth Mouray le 12/05/2021 par SGS France ;

**Vu** la consultation du comité en date du 22/06/2021 ;

**DECIDE :**

**Article 1er : Désignation**

Mme Elisabeth Mouray, ingénieur d'études, est désignée conseiller en radioprotection à compter du 10/06/2021.

**Article 2 : Missions<sup>1</sup>**

Mme Elisabeth Mouray exerce les missions prévues aux articles R. 4451-122 à 124 du code du travail.

Il exerce également les missions prévues à l'article R1333-19 du code de la santé publique.

---

<sup>1</sup> [Le Directeur d'Unité consigne par écrit les modalités d'exercice des missions du Conseiller en radioprotection. Il précise le temps alloué et les moyens mis à disposition, en particulier ceux de nature à garantir la confidentialité des données relatives à la surveillance de l'exposition des travailleurs.

Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

### Article 3 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

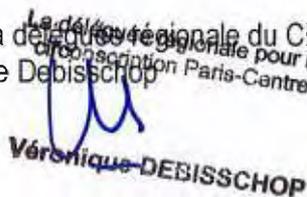
Fait à Paris, le 16/09/2021



Le directeur d'unité  
Philippe Grellier

MUSEUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE  
*Molécules de Communication et Adaptation des Microorganismes*  
MCAM-UMR 7245 CNRS MNHN - Dépt. INDDM  
CP 52, 57 rue Cuvier, 75005 PARIS

Le délégué régional du CNRS  
circonscription Paris-Centre  
Visa de la déléguée régionale du CNRS  
Véronique Debißschop



Véronique DEBISSCHOP

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle  
Bruno David



Le Directeur Général Délégué aux ressources  
du Muséum national d'histoire naturelle  
Emmanuel SKOULIOS